

MESSE BASSE PRODUCTION

ASSOCIATION LOI 1901

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DE « MESSE BASSE PRODUCTION »

Le 3 janvier 2026 à 18h, les membres de MESSE BASSE PRODUCTION (ci-après l'Association) se sont réunis à *Sermaise* et en vidéoconférence en Assemblée Générale Ordinaire, pour dresser le bilan de l'exercice 2025 et préparer l'exercice suivant.

Le quorum d'un quart des membres possédant des voix délibératives étant atteint, conformément aux statuts, l'Assemblée Générale a pu délibérer valablement, les résultats de vote sont valides et les décisions prises sont adoptées.

Il a été établi une feuille d'émargement, signée par les membres présents en leur nom propre. Celle-ci figure en annexe du présent procès-verbal et est certifiée exacte et sincère par le président de séance et le secrétaire de séance. Sont présents à cette Assemblée Générale Ordinaire :

- M. Arthur BEAULIEU (Président) ;
- M. David BÉCHÉ (Trésorier) ;
- M. Raphaël BEEKMANN (Secrétaire) ;
- M. Raphaël DONDON (Auditeur libre) ;
- M. Sylvain LARQUETOU (Auditeur libre) ;
- M. Starron SILVA (Auditeur libre).

Sont absents à cette Assemblée Générale Ordinaire :

- M. Pierre BOUNIOL (Membre Associé), représenté par M. Arthur BEAULIEU ;
- M. Armand VIGNAT (Membre d'Honneur).

L'Assemblée Générale Ordinaire désigne :

- M. Arthur BEAULIEU en qualité de président de séance ;
- M. Raphaël BEEKMANN en qualité de secrétaire de séance.

Après un mot de bienvenue, le Président de séance rappelle aux personnes présentes que l'Assemblée Générale Ordinaire convoquée en ce jour délibère valablement à la majorité des voix exprimées et est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- bilan financier de l'exercice 2025 ;
- budget, élection du bureau, admissions d'associés et modification des Statuts ;
- productions et réalisations de l'exercice 2025 ;
- projets de l'exercice 2026.

MESSE BASSE PRODUCTION

ASSOCIATION LOI 1901

Première résolution – Bilan financier

Le Président rappelle que l'exercice 2025 a démarré le 1^{er} janvier 2025, et s'est clôturé le 31 décembre 2025.

Au cours de cet exercice, l'Association a bénéficié d'une subvention d'exploitation, accordée par la mairie de SERMAISE, d'un montant de 600 €, mis à disposition pour deux projets distincts dont le succès est discuté dans le bilan moral.

Sur cet exercice, l'Association a augmenté son capital de 581,86 € à 1188,88 €, avec des mouvements créiteurs de 7378,33 € et des mouvements débiteurs de 6771,31 €. Ces mouvements sont donnés ci-après dans le compte de résultat de l'exercice 2025 :

Compte de résultat - Exercice 2025

Produits d'exploitation	N	N-1
512000 - Banques	€ 370.83	€ -
706000 - Vente service	€ 1,160.23	€ 1,225.29
707000 - Ventes de marchandises	€ 320.00	€ 52.00
740000 - Subventions d'exploitation	€ 600.00	€ -
756000 - Cotisations	€ 630.00	€ 540.00
758100 - Dons	€ 80.33	€ 40.00
778000 - Autres produits exceptionnels	€ 4,172.00	€ -
Total	€ 7,333.39	€ 1,857.29

Charges d'exploitation	N	N-1
531000 - Caisse du siège	€ 370.83	€ -
603000 - Variation des stocks	€ 57.03	€ 312.00
611000 - Services extérieurs	€ 1,906.26	€ 1,642.03
616000 - Primes d'assurance	€ 45.67	€ -
626000 - Frais postaux et frais de télécommunications	€ 27.38	€ 6.80
627000 - Services bancaires et assimilés	€ 139.20	€ 140.38
651000 - Redevances pour concessions licences	€ -	€ -
657000 - Subventions versées par l'organisme	€ 4,172.00	€ -
Total	€ 6,718.37	€ 2,101.21

Résultat d'exploitation € 615.02

L'Association a ainsi augmenté son capital de 615,02 € et cela se justifie en grande partie par une augmentation sensible du nombre de membres adhérents à l'Association, ainsi que la réussite de nombreuses productions réalisées. Le Président commente ce bilan comme étant une belle réussite, qui permet d'envisager l'exercice à venir de manière sereine.

MESSE BASSE PRODUCTION

ASSOCIATION LOI 1901

Seconde résolution – budget, élection du bureau, admissions d'Associés et modification des Statuts

Budget

Après présentation du compte de résultat, le Président et le Trésorier ne proposent pas de budget spécifique pour l'exercice 2026. Cette décision fait consensus au sein de l'Assemblée et les motivations d'une telle direction financière ont été comprises. L'établissement d'un budget au cours de l'exercice 2026 pour l'exercice suivant pourra être étudié.

Le Président et le Trésorier proposent de maintenir le tarif des cotisations à leur tarif actuel, soit les tarifs suivants :

- La cotisation dirigeant reste à 50 € ;
- la cotisation associé reste à 30 € ;
- la cotisation adhérent reste à 30 €.

Le maintien de ces tarifs est accepté à l'unanimité des votants.

Élection du bureau

Le Président rappelle que l'Assemblée doit élire les membres du bureau pour l'exercice 2026. M. Arthur BEAULIEU se présente seul au mandat de Président et cette candidature est acceptée à l'unanimité. M. David BÉCHÉ se présente seul au mandat de TRÉSORIER et cette candidature est acceptée à l'unanimité. Enfin, M. Raphaël BEEKMANN se présente seul au mandat de Secrétaire et cette candidature est acceptée à l'unanimité. Le bureau de l'Association étant formé pour l'exercice 2026, les discussions peuvent se poursuivre.

Admission d'Associés

M. Pierre BOUNIOL manifeste sa volonté de poursuivre son engagement de Membre Associé au sein de l'infrastructure et du développement logiciel de l'Association.

M. Raphaël DONDON manifeste son envie de rejoindre l'Association, notamment pour contribuer à l'organisation d'événements sportifs, objet récemment ajouté à l'objet de l'Association. Cette candidature est acceptée à l'unanimité.

M. Starron SILVA manifeste son envie de rejoindre l'Association, notamment pour contribuer à l'organisation d'événements sportifs, objet récemment ajouté à l'objet de l'Association. Cette candidature est acceptée à l'unanimité.

Enfin, le Président souhaite remercier cette année encore, M. Armand VIGNAT, Membre d'Honneur de l'Association, pour ses contributions exceptionnelles à l'infrastructure informatique de l'Association.

MESSE BASSE PRODUCTION

ASSOCIATION LOI 1901

Modification des Statuts

Le Président propose que les Statuts de l'Association, adoptés le 5 novembre 2025, soient de nouveau modifiés, afin d'ajouter un nouveau type de membres ; les Membres Adhérents Sportifs. Ces derniers bénéficient d'un tarif de cotisation réduit, fixé à 10 €. Ces membres sont alors autorisés à participer gratuitement, aux tournois sportifs organisés par l'Association, sans avoir recours à une adhésion classique. En revanche, ce statut de Membre Adhérent Sportif ne donne pas accès aux prestations de services de l'Association, comme cela est le cas pour les Membres Adhérents. De plus, ils participent aux Assemblées Générales avec une voix consultative dans les conditions prévues aux présents Statuts. Ils ne sont ni électeurs, ni éligibles. Enfin, le Président présente un brouillon des Statuts modifiés, ajoutant ce type de membre.

La modification des Statuts pour l'ajout d'un nouveau type de Membre Adhérent Sportif est acceptée à l'unanimité des votants.

Troisième résolution – Productions et réalisations de 2025

Avant de décrire et proposer de nouveaux projets pour l'exercice 2026, le Président exprime son souhait de revenir brièvement sur les productions qui ont rythmé l'exercice 2025.

En production musicale, l'Association a produit 3 LP, 2 EP, 15 SP ainsi que 4 MX. L'Association a signé des contrats de diffusion phonographique pour NOIISKE, A.R.N. MESSENGERS et ENJOY THE MOMENT. Aussi, l'Association a rompu les contrats d'enregistrement et de diffusion phonographique pour les groupes ACT 3 et SIRÉ CAMARA. Le Président rappelle que les sorties de NAC et de LA BAROQUERIE DU VAL DE BIÈVRE n'ont pas abouti en 2025, mais sont attendues pour 2026.

Pour le compte de l'artiste GUILLAUME BEAULIEU, l'Association a mené une campagne de financement participatif pour l'enregistrement et la production de son second disque avec Messe Basse Production. Cette campagne s'est révélée être un franc succès ; avec un objectif de 4664 €, la campagne a permis de récolter 89% de cette somme, soit 4172 €, qui, conformément à l'état d'esprit de l'Association, ont été intégralement remis à l'artiste sous forme de subvention. Cette campagne a débouché sur l'enregistrement au mois d'août de ce disque dans l'église Notre-Dame-de-la-Nativité à Sermaise, et dont le montage et le mixage sont en cours à l'heure actuelle.

Les productions musicales ont, pour certaines, fait l'objet de réalisations vidéographiques ; notamment le *A.R.N. Messengers débarque au Sunset* par A.R.N. MESSENGERS, mais également les derniers clips de Guillaume BEAULIEU pour son disque FANTASIE POUR FLÛTE SEULE SANS BASSE, qui ont été des succès en termes d'accueil et d'audience pour l'Association.

MESSE BASSE PRODUCTION

ASSOCIATION LOI 1901

Le projet de documentaire, commandé par LA BAROQUERIE DU VAL DE BIÈVRE a été reporté suite à un désistement et à l'annulation du tournage prévu à Crewkerne en Angleterre. Ce tournage ainsi que la production d'un court-métrage associé est reporté en mai 2026.

Les vidéogrammes reprenant l'intégralité des albums produits par l'Association, accompagnés d'animations et de chapitrages n'ont pas encore été produits.

Le podcast FRÉQUENCES BASSES, proposé par M. Raphaël BEEKMANN l'an dernier s'est poursuivi avec 2 mix de genres toujours aussi variés.

Le podcast RADIOGRAPHIE, porté par M. David BÉCHÉ n'est pas encore au stade de la production ; un dernier épisode est requis pour finaliser cette série.

L'Association a fait paraître son premier ouvrage littéraire. Il s'agit de la retranscription d'une monographie d'instituteur datée de 1899 et conservée aux archives départementales de l'Essonne. Cette production a été la bénéficiaire d'une partie de la subvention accordée par la mairie de Sermaise, et le tirage de cette retranscription fut un succès, et le Président se réjouit que la voie de l'édition littéraire au sein de l'Association soit ouverte. Deux événements culturels au sein de la commune ont permis de tenir un stand pour présenter et vendre ce livre, dont l'accueil du public a été chaleureux.

L'Association a participé à l'organisation de 13 événements et concerts au cours de l'exercice, mettant en lumière 5 groupes produits : LA BAROQUERIE DU VAL DE BIÈVRE, GUILLAUME BEAULIEU, NAC, A.R.N. MESSENGERS et ENJOY THE MOMENT, et a organisé au nom de l'Association deux expositions au sein des Journées Européennes du Patrimoine, ainsi qu'au cours des commémorations du 11 novembre.

L'application de la nouvelle direction artistique de l'Association a été un succès ; c'est désormais un chapitre clos que celui de l'identité visuelle de Messe Basse Production.

Le nouveau serveur a pris sa place centrale dans l'infrastructure informatique offerte par l'Association pour ses adhérents mais aussi pour son fonctionnement. Au cours de cet exercice, l'Association a mis en production 4 nouveaux sites internet pour des Membres Adhérents, portant à 15 le nombre de sites maintenus par l'Association. L'application BeerCrackerzMobile a été mise en ligne de manière publique.

La seconde partie de la subvention accordée par la mairie de Sermaise a été dédiée au développement du futur site internet de la ville. Les spécifications sont multiples et ont mobilisé M. Arthur BEAULIEU et M. Raphaël BEEKMANN sur de nombreuses heures pour parvenir aujourd'hui à une pré-production convaincante, et regroupant l'intégralité des fonctionnalités attendues. Seul un remplissage de contenu est maintenant requis par l'équipe municipale de Mme Magali HAUTEFEUILLE, sous sa supervision de directrice de publication.

MESSE BASSE PRODUCTION

ASSOCIATION LOI 1901

La mise en vente de tirages photographiques des expositions de M. Guillaume CRANTZ et M. Raphaël BEEKMANN n'ont pas généré de commandes.

Quatrième résolution – Projets de l'exercice 2026

Projets musicaux

Le Président, dans son rôle de responsable de la production musicale, énumère les projets musicaux pour l'exercice à venir, avec la sortie prévue en septembre d'un LP d'ANGELA COADOU (qui sera pressé en Digipak), d'un album de NAC (pressé en Crystal Box) et d'un album de GUILLAUME BEAULIEU (pressé en Digipak).

NOIIISKE a le projet de continuer de sortir des SPs à nos côtés, et dans les cas où cela est pertinent, de les compiler dans des EPs. DVPE/DROP DIE poursuit également ses projets électroniques avec des sorties originales et des re-éditions de SPs passés.

M. Raphaël BEEKMANN propose de poursuivre la tenue du podcast FRÉQUENCES BASSES.

M. David BÉCHÉ propose de réaliser si le planning le permet, le dernier enregistrement du podcast RADIOGRAPHIE, afin de pouvoir par la suite réaliser le montage et la production de cette série. M. David BÉCHÉ porte à l'attention de l'Assemblée Générale son projet de podcast sur la musique lusophone, dont la production d'un épisode est achevée et dont le thème serait la musique cap-verdienne.

M. Arthur BEAULIEU propose la production d'un podcast mettant en voix les anciens du village de Sermaise, afin de faire des capsules ouvrant une porte sur le Sermaise d'antan. Cela se traduirait par la production d'entre 5 et 10 épisodes, sans appeler une saisonnalité pour la suite.

Projets vidéographiques

En plus de continuer à produire des supports vidéographiques pour accompagner chaque production musicale, le Président présente le projet de documentaire, commandé par LA BAROQUERIE DU VAL DE BIÈVRE et reporté de 2025. Ce dernier sera un court-métrage retracant l'histoire de la musique baroque autour de la Bièvre, rivière qui a été le berceau pour cet ensemble. L'Association y interviendra pour la réalisation technique ; la scénarisation et la réalisation sont assurées par LA BAROQUERIE DU VAL DE BIÈVRE directement. Un déplacement est prévu en mai 2026 à Crewkerne en Angleterre pour réaliser en grande partie le tournage.

M. Raphaël BEEKMANN propose la mise en place de vidéogrammes reprenant l'intégralité des albums produits par l'Association, accompagnés d'animations et de chapitrages. Si le besoin se fait ressentir par un artiste sous contrat avec MESSE BASSE PRODUCTION de réaliser un clip, l'Association s'en chargera bien volontiers.

MESSE BASSE PRODUCTION

ASSOCIATION LOI 1901

Projets logiciels et d'infrastructure

M. Raphaël BEEKMANN et M. Arthur BEAULIEU auront la charge de continuer le développement du site internet de la mairie de Sermaise, notamment la finalisation de l'espace administrateur (afin de créer les différents objets qui peuplent la base de données). Mais également la finalisation de certaines traductions du site, et d'un ensemble d'autres mesures techniques avant une mise en production, possible au cours de cet exercice.

M. Arthur BEAULIEU, assisté par M. Armand VIGNAT aura à piloter l'archivage sur bande magnétique de l'ensemble des archives de productions de l'Association. Les archives de production correspondent à l'ensemble des fichiers annexes ayant contribué à la production du catalogue de Messe Basse Production. Cela représente à ce jour un volume de 1,63 To. Cet archivage sur bande magnétique représente, après étude, le coût le plus minimal pour stocker ces données qui n'ont a priori plus lieu d'être accédées, la production étant en ligne et/ou matérialisée par un disque, un livre etc.

Sur demande expresse d'un artiste, ces archives peuvent être reconstituées depuis ces bandes magnétiques, moyennant une prestation de service, dont le montant sera déterminé une fois le système en place. Cette nouvelle prestation de service sera ajoutée aux références de prestations. Les artistes seront informés de ce mécanisme d'archivage et du coût en cas de demande d'accès.

Afin de conclure l'énumération des projets logiciels, le Président propose, avec l'aide de M. Armand VIGNAT, M. Raphaël BEEKMANN et M. Pierre BOUNIOL de continuer de renforcer l'infrastructure informatique de l'Association, en mettant en place de nouveaux services de *monitoring*, ainsi qu'un système de sauvegarde et de gestion de la charge adapté pour prévenir toute éventuelle panne de serveur.

Projets littéraires

M. Arthur BEAULIEU et M. Sylvain LARQUETOU proposent la rédaction et l'édition d'un ouvrage littéraire, qui ferait écho à celui produit en 2025. En effet, il s'agirait de dresser de nouveau le portrait de la commune, mais cette fois en 2026, soit 127 ans après M. LEGRAND.

M. Arthur BEAULIEU porte également à l'attention de l'Assemblée générale, la volonté de deux des artistes produits par l'Association, de voir des recueils de leurs poèmes édités.

Projets sportifs

M. Arthur BEAULIEU présente à l'Assemblée Générale, le projet d'organiser au sein de la commune de Sermaise, trois épreuves de courses au sein d'un même événement : les Foulées Sarmates. Il s'agit d'un 5 km, d'un 10 km et d'un 21 km, dont le but est de promouvoir les lieux-dits, écarts et hameaux du village, tout en s'essayant à l'organisation de manifestations sportives, conformément au nouvel objet des statuts, voté en novembre dernier. Pour cela, un prévisionnel financier, ainsi qu'un ensemble de documents décrivant le déroulé de l'événement

MESSE BASSE PRODUCTION

ASSOCIATION LOI 1901

sont présentés et, après longue discussion entre les membres présents, il est décidé de se lancer dans la réalisation de ce projet, avec des échéances permettant de réviser ce jugement : au 1^{er} mars, l'Association se réserve le droit de ne pas communiquer le projet auprès du public, et au-delà du 1^{er} août, l'Association se réserve le droit d'annuler la tenue de l'événement si un nombre trop faible de participants ne permet pas de réaliser la manifestation sans amputer la trésorerie de l'Association. Pour l'organisation, M. Raphaël DONDON ainsi que M. Starron SILVA manifestent leur volonté de participer à l'organisation d'un tel événement.

M. Raphaël DONDON et M. Sylvain LARQUETOU proposent à l'Assemblée Générale que l'Association organise au cours de cet exercice, des tournois sur le city-stade nouvellement inauguré de la commune. Ces tournois s'articuleraient autour d'épreuves de football à 5 contre 5, de basketball à 3 contre 3 ou 5 contre 5, et de volleyball. La discussion qui suit cette proposition, riche en idées et en débat, permet la décision favorable de l'Assemblée Générale quant à l'organisation de tels tournois.

Projets textiles

M. Raphaël BEEKMANN propose de réaliser au cours de l'exercice, une collection de T-shirt. Fort de l'expérience de production de l'exercice 2023, ce projet prendrait la forme de pré-commandes et permettrait à l'Association de continuer à gagner en expérience sur ce secteur.

Fonctionnement

Enfin, afin de conclure cette Assemblée Générale, le Président soumet à la discussion certains points relevant du fonctionnement de l'Association qui pourraient être bénéfiques pour gagner en productivité. La mise en place de modèles de communication, consécutive à une sortie en production est également à prévoir. Cette mise en place comprendrait des modèles de posts, de stories et de textes permettant de communiquer plus efficacement sur les sorties de l'Association.

L'ordre du jour ayant été épousé à 19h13 et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée par le président de séance.

Le PRÉSIDENT

M. Arthur BEAULIEU



Le SECRÉTAIRE

M. Raphaël BEEKMANN



MESSE BASSE PRODUCTION

ASSOCIATION LOI 1901

Annexe 1 – Émargement de l’Assemblée Générale Ordinaire du 3 janvier 2026

M. Arthur BEAULIEU	X
M. David BÉCHÉ	X
M. Raphaël BEEKMANN	X